



Municipalité de la Paroisse St Roch de Mékinac
1216 Rue Principale
St-Roch-de-Mékinac, QC. G0X 2E0
Tél.: (819) 646-5635 Fax : (819) 646-5010
Courriel : st-roch@regionmekinac.com
www.strochdemekinac.com

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE ST-ROCH-DE-MÉKINAC

AVIS PUBLIC RELATIF À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR DES DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE DU LOT# 4 526 156 RTE DUCHARME, ST- ROCH-DE-MÉKINAC.

Prenez avis que le conseil de la Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac a reçu une demande de dérogation mineure relativement aux immeubles mentionnés en titre.

La dérogation demandée pour le lot # 4 526 156 rte Ducharme, vise à autoriser une superficie de 1 474,7m* pour la construction d'un entrepôt (considéré comme un bâtiment principal) en zone de commerciale lourde (35-CB) du lot mentionné ci-haut, n'ayant pas la superficie requise de 1 500m².. Ce qui n'est pas conforme à la réglementation de lotissement en vigueur 2015-07-005.

Le conseil municipal statuera sur cette demande à l'occasion d'une séance du conseil qui sera tenue le 05 mai 2021, à 13 heures à huis-clos, à la salle du conseil municipal situé au 1216, rue Principale, Saint-Roch-de-Mékinac. Toutes personnes intéressées se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, peuvent formulé leurs commentaires par écrit à Mme Sylvie Genois et/ou Mme Véronique Baril, du 15 avril 2021 au 04 mai 2021, à l'adresse postale suivante : Municipalité de St-Roch-de-Mékinac, 1216 rue Principale, St-Roch-de-Mékinac, G0X 2E0, soit par courriel : st-roch@regionmekinac.com ou le déposer dans la boîte aux lettres extérieurs au bureau municipal.

Donné à Saint-Roch-de-Mékinac, ce 14^e jour d'avril 2021.

Sylvie Genois
Secrétaire-trésorière